cisions sur la défense nationale. A la page 8053 du compte rendu il a indiqué son attitude en ces termes:

Je ne pense pas que cela serait souhaitable ou dans l'intérêt général en ce moment.

Pourquoi? Simplement parce que, depuis l'ajournement, le ministre s'est avancé de plus en plus dans la voie de l'unification, sans tenir compte de l'autorité législative du Parlement. Le ministre dit que l'affaire n'est par urgente, alors qu'hier il a refusé au Parlement l'occasion de l'étudier.

Je soutiens, monsieur l'Orateur, que les articles 15, 16, 17 et 18 de la loi sur la défense nationale n'autorise aucunement d'agir précipitamment comme on l'a fait surtout depuis l'ajournement de la Chambre au début de juillet. Quelle sera la situation, si nous ne réagissons pas maintenant et que nous attendions que le ministre termine son programme d'unification? Comment pourra-t-on le défaire ensuite? Il a adopté dans cette affaire une ligne de conduite qui constitue un déni des droits parlementaires. On s'était engagé à n'effectuer aucun changement important. En fait, lorsque l'amiral O'Brien est entré en fonctions le 20 juillet, il a déclaré, au cours d'une conférence de presse:

Je n'ai pas accepté cette nomination à la légère. Avant de le faire, je me suis entretenu longuement avec le ministre, le chef d'état-major de la défense et le personnel de la défense. A la suite de ces entretiens, je suis assuré qu'on n'a pas l'intention de modifier l'identité des forces...

C'est là un des points soulevés:

... l'uniforme ou les conditions de service avant que le Parlement ait adopté la mesure législative régissant l'unification.

Une voix: A l'ordre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je continue:

En outre, on informera bien à l'avance chacun des membres des forces armées de la mise à exécution d'une telle mesure et des répercussions qu'elle aura sur lui.

Puis il ajoute:

On lui permettra...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne désire pas intervenir sans raison en ce moment, mais j'aimerais rappeler au très honorable chef de l'opposition et aux députés que la Chambre est saisie présentement de l'urgence du débat et non du sujet soulevé dans la motion du représentant d'Halifax. Il serait difficile, je crois, d'établir une distinction entre le discours que prononce le très honorable député et celui qu'il pourrait prononcer si la motion était acceptée.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

• (3.00 p.m.)

Le très hon. M. Diefenbaker: Je vous assure, monsieur l'Orateur, que si le sujet est débattu et que j'aie l'occasion d'exprimer mon avis sur cet acte dédaigneux de la part du gouvernement, la Chambre n'aura aucune peine à établir une distinction.

On nous a dit hier que le ministre a l'intention de maintenir cette politique en dépit du Parlement et des promesses passées. Il se propose d'agir sans se soucier de l'attitude du Parlement. Le 24 juillet, en fait, sur le réseau national de télévision, avec M. Lynch, il a signifié son désir d'accélérer le programme d'unification, se disant convaincu qu'une nouvelle loi d'autorisation n'était nécessaire que pour changer le nom des forces armées. Autrement dit, il a dit le 24 juillet qu'il se proposait d'accélérer le programme d'unification, mais il n'en a pas le pouvoir et le Parlement ne lui en a conféré aucun.

C'est pourquoi lorsqu'on a posé des questions, hier, nous nous sommes heurtés à une mentalité hostile à tous les principes du contrôle par le Parlement. Il entend aller de l'avant. Il a dit à Charles Lynch, à l'émission The Nation's Business, le 24 juillet qu'il n'y avait, en fait, personne pour l'arrêter. Il y a quelques années, nous avons entendu la même chose de la part d'un autre ministre.

L'hon. M. Pickersgill: C'est de votre fabrication dans les deux cas.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'honorable représentant était un de ses collègues et tous les deux ont été battus par la population canadienne à la première occasion. C'est une attitude que je croyais disparue depuis 1956 et 1957. Pourtant, le ministre aujourd'hui dit qu'il agira sans se préoccuper du Parlement.

L'hon. M. Pickersgill: C'est exactement le contraire.

Le très hon. M. Diefenbaker: Quel est ce bruit qui provient du ministre des Transports?

L'hon. M. Pickersgill: J'invoque le Règlement. Voilà le bruit. J'ai fait le même rappel au Règlement l'autre jour. Il existe un article du Règlement de la Chambre qui vise tous les députés, même l'arrogant et insupportable chef de l'opposition. (Applaudissements)

L'article 26 permet de discuter de l'urgence d'un débat à l'égard d'une question quelconque, mais il interdit de glisser dans cette discussion un débat sur la question même. La plupart des députés respectent cette règle,